

N° 2023/45

Commune de Saint Paul Cap de Joux**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le **23 novembre 2023**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Michel BELAVAL, Bruno BERTHOUMIEUX, Jean-Philippe MOULY, Nelly PINEL, Michèle PRAT, Christine VALÉRO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Carole CARNEMOLLA COUSIN, Cédric FABRE, Jean-Philippe MOULY, Brigitte BILLOUX.

Excusés : Ernest DURAND donnant pouvoir à Madame PRAT, Thierry VIALARD, Michèle GUIRAUD, Christian BELAUT, Zalifaou BERNÈS.

Secrétaire de séance : M. Michel BELAVAL a été désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Avenant concernant le renouvellement de la convention avec l'association Accueil de loisirs en Pays d'Agout pour l'organisation de l'accueil de loisirs associé à l'école (ALAE)

M. le Maire rappelle les termes de la convention avec l'association « Accueil de loisirs en Pays d'Agout » validée par délibération n° 2017/15 le 26 avril 2017 et de ses avenants.

M. le Maire propose de réactualiser la convention pour prendre en compte toutes les modifications intervenues.

L'association « Accueil de loisirs en Pays d'Agout », en charge de l'ALAE, a présenté le bilan des actions et le bilan financier de l'année 2022 ainsi que le budget prévisionnel 2023 ; elle sollicite une subvention de 30 703.23 € pour l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention ci-annexée et le versement d'une subvention de 30 703.23 € pour l'année 2023 ;
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire : Laurent VANDENDRIESSCHE

